Lente décantation pour la future station d'épuration de L'Eparse

ÉPURATION Les délégués du Conseil intercommunal de la future station d'épuration L'Eparse ont siégé le mercredi 26 octobre à Grandcour. Le projet arrive dans une phase concrète, mais le premier coup de pioche est encore loin.

GRANDCOUR

La future station de traitement des eaux usées de L'Eparse regroupera seize communes, pour un bassin de population actuel de 25 000 personnes. Un projet intercantonal d'envergure qui prend du temps, avec un processus de planification en marche depuis 2014. Le mercredi 26 octobre, les délégués du Conseil intercommunal, présidé par Chantal Trimaille, ont pris part à une séance à Grandcour, notamment pour avaliser le budget 2023. Pour l'instant les chiffres ne sont pas encore impressionnants, avec 118 000 francs au budget. Mais il en sera tout autre lorsque les communes devront délier les cordons de la bourse pour la phase de construction. On rappelle que l'association intercantonale de L'Eparse bénéficie d'un plafond d'endettement de 55 millions de francs.

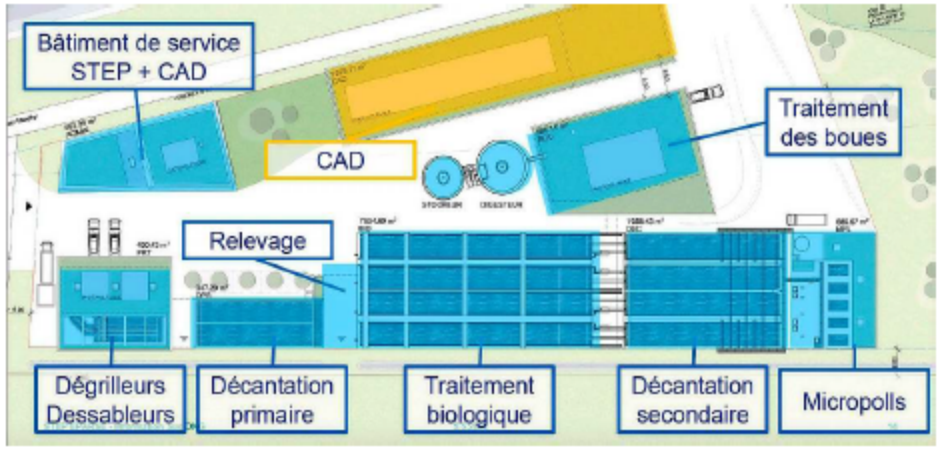

Coup d'œil technique de la future STEP, avec la chaîne de traitement complète et la centrale de chauffe (CAD).

Traitement biologique au cœur de la STEP

Les responsables du projet ont fait part de l'avancement du projet. Par la voix de Jürg Schweizer de la maison Holinger, planificateur général, les délégués ont appris qu'un plan général d'évacuation des eaux régional avait été demandé par les deux cantons. Cette analyse des cours d'eau de tout le bassin concerné est en cours.

«Le traitement biologique sera la pièce de résistance de cette STEP. Les micropolluants seront traités au charbon actif et l'amélioration des rejets sera très nette. La centrale de chauffe payernoise (CAD) viendra s'intégrer sur le site, mais Payerne sera le maître d'ouvrage de cette partie», a informé Jürg Schweizer.

Responsable du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (bamo), Georges Roulin a rappelé les étapes déjà franchies. Diverses séances d'informations avec les riverains et les organisations environnementales ont déjà eu lieu. La mise à l'enquête du plan partiel d'affectation de la zone s'est déroulée au printemps. «Il y a eu trois oppositions de particuliers. C'est la commune de Payerne qui devra statuer sur ce PPA. Un préavis est en cours de réalisation et c'est le Conseil communal qui devra lever les oppositions, puisque les opposants ont maintenu leurs positions au terme de la conciliation», précise Georges Roulin.

Pour la suite, le dépôt de la demande de permis de construire devrait avoir lieu en janvier prochain, avec une obtention espérée en mai. Interviendra ensuite le premier crédit d'investissement concernant le système de traitement des micropolluants. «Il s'agit d'un processus de validation fédéral», précise Georges Roulin.

Une route encore longue

Quant au crédit d'investissement global de la STEP, il est prévu pour l'automne 2023, avec un début des travaux souhaité pour la fin de l'année prochaine. «Nous espérons toujours une mise en route pour fin 2026, sous réserve des aléas de procédure», temporise l'ingénieur broyard.

Et l'autonomie énergétique?

Le délégué payernois Xavier Prud'homme a interpellé le comité directeur de L'Eparse quant à l'autonomie énergétique de la STEP. «En avril, on m'avait répondu par la négative. Est-ce qu'on fait juste en acceptant une STEP qui ne sera pas autonome?» a-t-il questionné.

Vice-président du comité directeur, Jacques Henchoz a tenté de le rassurer: «Nous sommes sensibles à ce problème et nous travaillons là-dessus. On ne peut pas passer à côté.»

Les responsables techniques ont mis en avant des arguments qui vont dans le sens d'une autonomie énergétique, contrairement à ce qui avait été indiqué au printemps dernier.

«La route est encore longue et à la mi-temps, nous ne sommes pas en train de gagner», a ironisé le vice-président du comité directeur comme pour signifier que de l'eau va encore couler sous les ponts avant de voir les premiers engins de chantier sur le site.

■ RÉMY GILLIAND